

ACTUALITÉS FACULTAIRES

Discours prononcés à l'occasion de la cérémonie d'hommage au Professeur Henri Simonart du 26 novembre 2010

Le Professeur Henri Simonart a marqué l'entrée à l'université de générations entières de juristes et d'économistes : plus de trente mille étudiants ont bénéficié de ses enseignements à l'Université catholique de Louvain. Avec talent et passion, il a su les éveiller à la rigueur du droit. Sa ligne claire, son sens de la formule, son humour ont fait des cours de *Sources, principes et méthodes du droit* et de *Fondements du droit* les tremplins d'un apprentissage de qualité à la réflexion juridique.

Henri Simonart a été admis à l'éméritat en 2010. L'hommage qui lui a été rendu à cette occasion n'a pas donné lieu à la remise de Mélanges, comme il est de tradition en pareilles circonstances. Préoccupé depuis longtemps par le sort du continent africain, le Professeur Simonart a en effet exprimé le vœu que soit créé en son nom un Fonds permettant le financement d'un centre de documentation sur les droits humains en République démocratique du Congo.

Ce souhait a donné un tour particulier à la cérémonie organisée en son honneur, le 26 novembre 2010. Celle-ci n'a pas été seulement l'occasion de dresser un portrait d'Henri Simonart. Elle a également permis d'exposer la façon dont le projet qu'il a initié sera mis en œuvre sur le terrain par le *Réseau des femmes pour la défense des droits et de la paix* (RFDP) — association congolaise dirigée par Mme Venantie Nabintu Bisimwa, docteur *honoris causa* de l'UCL. Autant de moments où, selon les mots mêmes de l'intéressé, le formalisme a cédé la place à la convivialité... Les pages qui suivent reproduisent les discours prononcés dans le cadre de cette rencontre marquée au sceau de la gratitude et de la cordialité.

Charles-Hubert BORN

Marc VAN OVERSTRAETEN

Discours de Camille Focant

par Camille FOCANT

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Doyen,
Cher Henri,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Il me revient tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à cette séance d'hommage au professeur Henri Simonart et de vous remercier de votre présence ce soir. Je suis particulièrement heureux qu'il m'ait été demandé de présider cette séance.

D'autres vous retraceront la carrière et les mérites de celui que nous fêtons. Pour ma part, j'évoquerai simplement les années où nous avons travaillé ensemble, lui comme doyen de la Faculté de droit et de criminologie, et moi comme doyen de la Faculté de théologie. C'est là que j'ai pu apprécier la grande rigueur et l'honnêteté intellectuelle d'Henri ainsi que son sens de la collégialité entre doyens. C'est la raison pour laquelle, quand le recteur Bernard Coulie a demandé aux doyens de sciences humaines de lui proposer le nom d'un coordinateur du secteur des sciences humaines, ceux-ci ont spontanément pensé à Henri qui avait terminé son mandat de doyen l'année précédente. Une tâche qu'il a acceptée malgré sa difficulté, avec le sens du service et du bien de l'institution qui le caractérise. Il s'en est acquitté avec brio. Et quand le recteur Bruno Delvaux m'a sollicité pour le poste de vice-recteur du même secteur, poste nouvellement créé entre-temps, je me rappelle les deux classeurs (jaune et bleu) qu'Henri m'a remis et qui m'ont été précieux pour voir de suite clair dans les dossiers que j'allais avoir à traiter.

Nous avons parfois un peu peiné, blanchi sous le harnais, mais nous avons aussi beaucoup ri et travaillé dans une ambiance chaleureuse.

Cher Henri, c'est un honneur d'avoir travaillé avec toi tout ce temps dans ce groupe des doyens qui est un de ceux dont j'ai pu apprécier la qualité.

Dans la lignée de ton père, tu as souhaité, à ton départ, créer un Fonds au service d'un projet humanitaire, financer un centre de documentation sur les droits humains en République démocratique du Congo. C'est bien dans la ligne de ton enseignement du droit et je souhaite un grand succès à cette initiative.

Mais je suis trop long déjà et je veux sans plus tarder passer la parole au professeur Bernard Dubuisson, doyen de la Faculté de droit et de criminologie.

Discours de Bernard DUBUISSON

par Bernard DUBUISSON

Doyen de la Faculté de droit et de criminologie

Chers Collègues,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Chers étudiants et étudiantes,

Parmi tous les exercices auxquels un Doyen doit se prêter durant son mandat, le plus difficile entre tous est de dresser le portrait d'un collègue arrivé à l'éméritat. C'est le moment où les souvenirs se bousculent et où on ne sait dans quel ordre il faut les aborder.

Cher professeur, Cher Henri, je ne sais pas à l'heure où je parle s'il faut que je te nomme par ton rang ou simplement par ton prénom comme nous le faisons chaque fois que nous nous rencontrons dans les couloirs de la faculté. Mais ce jour ci n'est évidemment pas un jour comme un autre, ta famille, tes amis, tout le public ici présent, toi peut-être, attendez du Doyen qu'il mette dans son discours certaines formes. C'est bien normal car les formes sont aussi la marque de la reconnaissance que la Faculté te porte par ma voix.

J'en mettrai donc... Mais je tiens à te dire, cher Henri, qu'il m'est difficile de cacher sous les exigences du protocole les traces d'une amitié qui s'est progressivement construite depuis le début de ma carrière à l'Université jusqu'à aujourd'hui.

Pour me libérer des contraintes d'un discours convenu, tu ne m'en voudras pas d'essayer de t'imaginer dans un autre rôle que celui que tu joues habituellement en Faculté... Pour toi, cher Henri, cet exercice n'est pas très difficile.

Car toutes les fois où je me suis présenté à ton bureau, pour te poser une question, je peux te le l'avouer maintenant, ce n'est pas la porte gauche du

couloir B2 avec la mention Henri Simonart, professeur, «Reçoit à toute heure du jour et de la nuit», que je voyais mais, dans une sorte de délire cinématographique, une porte vitrée au verre opaque, avec en lettres noires inscrites en grand Henri Simonart, Détective privé, «Enquêtes et filatures» en tout genre.

Car, cher public, chers amis, en poussant la porte après avoir entendu une voix sonnante, c'est un petit homme nerveux qui vous accueille la cigarette au bec, toujours avec un trait d'humour. Une fois assis, il vous apparaîtrait derrière un nuage de fumée comme un détective de série noire et vous interroge sur l'objet de vos recherches. Si vous êtes en quête d'un texte de droit public ou pire d'un règlement de l'Université, mettez-le sur la piste, il vous le trouvera.

Et il brandira alors le texte pertinent. Après vous l'avoir lu attentivement, en homme de loi respectueux des textes, il vous proposera son commentaire en mettant le doigt sur les mots pour les caresser dans le sens voulu.

Ce respect inaltérable qu'il porte aux lois et règlements connaît, il est vrai, certaines limites. Le bureau d'Henri est en effet un espace extra-territorial où la hiérarchie des normes n'a pas cours. Car au-dessus de la Grundnorm si chère à Kelsen, il y a en effet le Bureau d'Henri qui n'est soumis à aucune loi et surtout pas celle qui interdit de fumer dans les lieux accessibles au public.

Henri Simonart, qui, comme tout détective, connaît bien les profondeurs de l'âme humaine, pourrait se définir comme un juriste archéo-humaniste. Le terme pourrait surprendre, mais il n'est nullement péjoratif. Henri Simonart n'est pas un humaniste d'un passé révolu et encore moins un conservateur invétéré. C'est un homme pétri de valeurs traditionnelles, valeurs qu'il puise dans des racines familiales profondes.

Profondément croyant, Henri ne fait jamais étalage de ses convictions religieuses. Il se contente de les mettre en pratique dans sa vie quotidienne. La création même du Fonds destiné à financer un projet de centre de documentation sur les droits humains, en même temps qu'il témoigne de son attachement et de celui de sa famille au Congo, montre qu'il sait joindre l'acte à la parole et que sa foi ne tient nullement de l'affectation.

Est-il besoin de rappeler devant vous que le professeur Simonart a fait toutes ses classes à l'Université catholique de Louvain. C'est peu dire qu'il s'y est dévoué corps et âme. On dirait d'un tel footballeur qu'il a toujours porté bien haut les couleurs de sa maison.

Nommé assistant en 1969 au service des professeurs Jacques Falys et Paul De Visscher, il soutient sa thèse en 1987 sur la Cour d'arbitrage sous la direction du professeur François Rigaux. Je m'en souviens comme si

c'était hier, puisque ce fut une des premières soutenances publiques auxquelles il m'ait été donné d'assister.

L'année suivante, il est nommé chargé de cours. Il gravira ensuite, un à un, tous les échelons de la carrière académique, pour être nommé professeur ordinaire en 2001.

Sa carrière à la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain est inséparable du nom du regretté professeur Jacques Falys. C'est lui en effet qui lui mit le pied à l'étrier. Personnalité singulière que celle de ce professeur expressif et haut en couleurs, qui avait alors en charge le cours de Fondements du droit.

Henri suivra fidèlement sa trace, tant dans le contenu que dans la forme, au point d'en épouser parfois les gestes et les intonations. Jacques Falys lui laissera en héritage un talent pédagogique hors du commun, talent qu'Henri exercera, tout comme lui, en première année de la candidature dans le cours de Fondements du droit puis dans le cours de Sources et principes.

Car à l'heure où certains considèrent comme une pénitence l'enseignement universitaire de premier cycle, lui se dévouera tout entier et dès le début de sa carrière à l'enseignement en candidatures. Il sait en effet que c'est dans les premiers âges qu'il faut modeler les intelligences et marquer les esprits.

Titulaire du cours juridique de base de première année, Henri Simonart se fait ainsi chasseur de petits gibiers, au propre comme au figuré. N'y voyez cependant aucune cruauté car Henri, qui est en effet chasseur à ses heures, éprouve le même regret à suspendre le vol d'un perdreau, qu'à faire redoubler un étudiant de première année. Le développement durable est à ce prix.

Dès 1999, notre collègue formera avec la professeure Françoise Leurquin-de Visscher un tandem particulièrement efficace en vue de l'enseignement des principes et des méthodes du droit. À ce niveau de complicité et de solidarité, on peut même parler, sans froisser personne, d'un couple d'enseignants. Il est vrai que sur un tandem, il vaut mieux aller toujours dans la même direction.

Au cours, le professeur Simonart fait merveille. Ses intonations varient au gré des développements. Il manie les allitérations pour retenir l'attention des étudiants : «c'est capital, primordial, fondamental...». Mais que l'attention ne se relâche sous aucun prétexte. L'homme ne supporte pas le bavardage ni le badinage. À l'étudiant trop bruyant ou trop remuant, il demandera de descendre une à une les marches de l'auditoire et de lui remettre sa carte d'étudiant, avant de lui demander de quitter les lieux prestement. Et de pousser alors un ouf de soulagement : enfin on respire!

On comprend aisément qu'avec cette faconde, il ait été imité dans toutes les revues étudiantes. Quelle que soit l'histoire, Henri est toujours du côté des bons, jamais du côté des méchants. C'est comme dans la coupe du monde de football où, à la fin, c'est toujours l'Allemagne qui gagne. Dans la revue, à la fin, c'est toujours Henri Simonart qui gagne.

Au département du droit public où il effectue ses recherches, il cotoie, les professeurs Paul De Visscher, Cyr Cambier, Paul Oriane, Francis Delpérée, Robert Andersen, Philippe Maystadt à d'autres de sa propre génération, Yves Lejeune, Diane Deom, Anne Rasson, et bien d'autres encore. Dans ce cénacle prestigieux, Henri n'est pas du genre à se pousser du col.

Il se signale par son souci constant d'encourager et de soutenir les plus jeunes au point qu'il acceptera, sans coup férir, le moment venu, d'abandonner son cours fétiche pour le céder à de jeunes collègues.

Poursuivant sur sa lancée, le professeur Henri Simonart sera élu Doyen de la Faculté en 2003 pour 3 ans. J'eus alors le plaisir et l'honneur de le seconder dans sa première année de décanat, comme secrétaire académique. Dans ce rôle de collaborateur privilégié, j'ai pu l'observer de fort près. Ses journées suivaient un rythme presque immuable.

Comme il se doit, le Doyen arrive très tôt chaque matin dans sa Fiat Punto rouge. Henri a toujours aimé l'Italie mais pas vraiment les belles voitures. Lorsqu'il prend place à son bureau, il ouvre d'abord «Het Laatste Nieuws» afin d'entretenir son flamand et «la Libre Belgique» pour entretenir ses convictions.

Dans sa lecture, il prête toujours un œil particulier à la nécrologie. Ne vous y méprenez pas, cette lecture matinale, certes un peu particulière, ne révèle pas une âme noire ni une âme cynique bien au contraire. S'il dépouille cette page annonciatrice de mauvaises nouvelles, c'est qu'il veut être le premier à manifester sa sympathie et sa solidarité auprès d'un collègue éprouvé. Il en fait d'ailleurs tout autant dans les occasions heureuses.

Quand il se met à l'écriture. Pas de formule type, pas de paroles convenues... le carton qu'il envoie est rédigé soigneusement de sa propre main. Car il n'y a qu'une vraie plume pour exprimer de vrais sentiments. Henri, faut-il le dire, n'est pas un fervent partisan du courrier électronique ni du SMS ni de toutes ces technologies nouvelles qui permettent souvent de parler pour ne rien dire et de ne rien dire pour parler. Les deux principes majeurs de ceux qui feraient mieux de la fermer avant de l'ouvrir, disait Pierre Dac.

Dans la gestion facultaire, le Doyen privilégie toujours le travail en équipe.

C'est lui d'ailleurs qui institua le premier les déjeuners sandwiches du groupe décanal arrosé, conformément à ses origines louvanistes par une stella, parfois deux stella, s'il fallait jouer les prolongations. Je garde un souvenir content de ces réunions hebdomadaires, où en compagnie de notre bienveillante directrice administrative, Dominique Degand, nous tentions de résoudre avec beaucoup de sérieux et un brin d'humour les problèmes facultaires.

Dès la fin de son décanat en septembre 2006, le professeur Simonart retournera bien entendu à ses premières amours : l'enseignement en baccalauréat. Mais son ombre hantera encore très longtemps le Bureau du Doyen. À tel point qu'il fallut faire venir une firme spécialisée pour absorber les dernières fumées qui attestaient encore sa présence.

Toujours soucieux des autres, Henri reste d'une grande discrétion sur sa vie privée. Tous ses collègues savent cependant qu'il y a dans son cœur sept cavités et non quatre — une pour son épouse Françoise et les autres pour chacune de ses filles — et que rien ni personne ne pourra jamais les déloger.

Seule entorse à ses principes de séparation de sa vie privée et professionnelle, Henri se plaît quand même à inviter, de temps à autres, ses plus proches collaborateurs dans sa maison de Leefdaal près de Leuven. Fier de ses origines, il a en effet toujours conservé son ancrage en Région flamande.

La langue pratiquée à la maison est certes le français, mais chacun sait qu'Henri parle couramment le néerlandais. Une maison à facilités en quelques sortes. Atmosphère feutrée, craquements des parquets, un bon parfum de club anglais. Françoise y exerce ses talents de cuisinière avec une infinie gentillesse mêlée de discrétion. Si la douceur devait porter un nom, c'est certainement le sien qu'il faudrait lui donner.

Sachez qu'Henri porte aujourd'hui la toge de son père qui fut professeur en médecine! C'est aussi un signe qui ne peut tromper. Mais moi je sais, chère Françoise que si cette toge a si bien résisté à l'usure du temps au point d'apparaître aujourd'hui comme neuve, c'est grâce à votre talent de couturière. Cependant, je ne voudrais pas vous mettre mal à l'aise. À vous qui l'avez toujours soutenu et qui de tout temps êtes resté à ses côtés, coussant et recousant, pour réparer les accrocs d'une vie dédiée à l'université, je vous annonce le retour d'Ulysse.

Cher Henri, tu as en effet consacré tout ton temps et toute ton énergie à cette Faculté et je ne saurais assez t'en remercier au nom de tous mes collègues. Cela vaut bien une cérémonie d'hommages sans doute.

Tu nous manqueras, c'est sûr, mais en bon professeur, c'est aux étudiants que tu manqueras le plus.

Discours de Françoise Leurquin-De Visscher

par Françoise LEURQUIN-DE VISSCHER

Professeur émérite de la faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain

Chers parents et amis d'Henri,

Chère Françoise,

Cher Henri,

Faculté de droit, Collège Thomas More, deuxième étage. Une petite hésitation pour rejoindre le bureau 258? Pas de panique! Vous suivez les effluves de *Belga-filtre*. À gauche toute, au bout du couloir, une porte grande ouverte, c'est là!

Un mur de bibliothèques à gauche, des armoires à droite, deux meubles bureau, chaises et fauteuil, tous meubles métalliques, gris souris des années soixante, importés en droite ligne de Leuven. À vrai dire, le mobilier est assez peu visible. Il est en effet complètement recouvert de plusieurs épaisseurs de livres, de dossiers, de courrier, de travaux d'étudiants, de notes en tout genre, l'ensemble étant parsemé de tasses à café noircies et de cendriers débordants. Pas vraiment le style dépouillé et minimaliste des revues de décoration.

Au travers de volutes de fumée, on le distingue, assis à son bureau, cheveux noirs, les yeux pétillants, un stylo-bille suspendu au-dessus d'une page à moitié noircie d'une petite écriture serrée.

— «Entre, entre, trouve-toi une place, je fais des phrases! Écoute-moi ça!»

Il lit le passage à peine sec, scrute les expressions de votre visage, sourit, c'est bon, il peut passer à l'idée suivante.

J'ai rencontré Henri Simonart en 1964. Il avait 17 ans, j'en avais 18, nous fréquentions les mêmes auditoires : ceux de la première candidature en philosophie et lettres préparatoire au droit.

Cinq années plus tard, nous nous retrouvions dans le même bureau, Collège du Faucon à Leuven, animés d'un même objectif : l'enseignement des sources, principes et méthodes du droit aux étudiants de la toute nouvelle candidature en droit.

Ce cheminement commun a duré 37 ans. Fin connaisseur de football, Henri a joué les prolongations. Et c'est finalement plus de quarante années qu'il aura consacré à cet engagement premier.

Cette fidélité sans faille à une même matière dispensée à un même public mérite que l'on s'interroge aujourd'hui, non pas sur les sources, les principes et les méthodes du droit, mais sur les sources, principes et méthodes de celui qui, année après année, a dispensé cet enseignement.

Les sources d'abord. Chaque année, Henri passait environ une heure de cours à définir avec une précision d'orfèvre le mot source.

L'exposé débutait presque invariablement par la phrase suivante : «Le mot source évoque l'idée d'origine, de début, de départ, de commencement». Le champ d'investigation est ainsi cerné.

L'enseignant prend alors sa bêche, et creuse : évoque le sens propre et le sens figuré du mot source. Il creuse encore, définit le mot dans le langage commun, évoque une première signification dans le langage juridique. Plus profond encore, fixe son analyse sur le double sens de source du droit, pour arriver finalement à faire découvrir tout ce que pouvait contenir le coffre à trésor des sources formelles du droit.

Mais je m'égare car j'évoque déjà la méthode d'enseignement. Pas tant que cela car pour Henri Simonart tout est dans tout. Pas de cloisonnement, pas de frontières.

S'agissant des sources, c'est-à-dire des origines de la carrière de celui qu'on célèbre aujourd'hui, je crois que l'on peut dire, sans tomber dans une psychanalyse de bas étage, qu'elles sont liées à la figure du père.

Il y a en premier lieu l'auteur de ses jours : le Professeur André Simonart. Pendant plus de quarante ans, il enseigne la pharmacodynamie à la faculté de médecine de notre Alma mater.

Sa conception du métier de professeur d'université? Elle est tout entière contenue dans une phrase. Une phrase prononcée par Monseigneur Massaux, alors recteur de l'Université Catholique de Louvain, lors de l'éméritat de cette figure marquante. «Quelle que soit la valeur de ses travaux scientifiques ou encore l'importance des charges que le Professeur (André) Simonart a acceptées et ponctuellement remplies, le titre dont il peut s'enorgueillir le plus reste incontestablement celui d'avoir été pour ses étudiants le pédagogue par excellence. Tous les élèves du Professeur Simonart se rappellent la ponctualité de leur maître, sa conscience scrupuleuse et la lumineuse clarté de ses exposés». Je suis persuadée qu'aujourd'hui, tous les étudiants d'Henri Simonart souscriraient à pareil éloge de leur professeur.

C'était par petites touches, souvent juste une incise au cours d'une conversation, qu'Henri laissait apparaître les multiples traces indélébiles inscrites par son père : Tildonck, Leuven, Breendonk, Lourdes, Tenneville, autant de lieux porteurs de valeurs familiales, professionnelles, patriotiques ou chrétiennes. Les fruits de cet héritage paternel nous les récoltons encore

aujourd'hui : André Simonart lui aussi avait souhaité que les fonds collectés lors de son éméritat soient affectés à un fonds Simonart.

La seconde figure déterminante de l'engagement professionnel d'Henri Simonart est celle du Professeur Jacques Falys : notre patron. Que d'heures n'a-t-il pas consacrées à nous apprendre notre métier d'enseignant !

Je nous vois encore arrivant tout fiers dans son bureau pour lui soumettre nos premiers écrits scientifiques. Deux heures plus tard, nous en étions ressortis, nettement moins fiers, avec nos textes « hachés menus comme chair à pâté ». Nous étions invités à méditer la citation de Vauvenargues qui figurait en exergue de son syllabus : « Ce n'est pas tout à fait la vérité qui manque le plus souvent aux idées des hommes, mais la précision et l'exactitude ».

Ces années d'intense formation allaient brusquement prendre fin en 1982 par le décès de Jacques à 48 ans. Il nous laissait orphelins. Nous allions alors connaître une longue traversée du désert. Il nous a fallu comprendre que l'enseignement ne représentait pas la totalité des activités d'un professeur et qu'une Faculté avait souvent d'autres priorités que celles de sa candidature.

Après les sources, les principes : Qu'on les qualifie de généraux ou de fondamentaux, Henri Simonart n'a jamais porté un amour démesuré aux principes du droit. Lorsque je m'aventurais à défendre leur rôle essentiel dans l'architecture juridique, il clôturait notre conversation avec un petit sourire en coin : « Bref, des normes aussi changeantes, envahissantes et imprévisibles qu'une femme ! ». Sa préférence allait à la règle écrite, précise et sûre au champ d'application bien circonstancié.

Cela n'a pas empêché Henri Simonart de construire sa vie professionnelle sur de solides principes cultivés dans le terreau de l'humanisme chrétien. Je ne me hasarderai pas à vous en faire une énumération. Je n'en retiendrai qu'un seul. Pourquoi celui-là ? Pour la simple raison que ce principe-là a dicté son parcours du premier au dernier jour de son passage à l'UCL.

Je veux parler de son attention constante à *l'autre*. Et pas seulement à l'autre riche d'avoirs, de savoirs ou de pouvoirs mais aussi au prochain au sens évangélique du terme : le sans grade, l'étranger, l'écorché de la vie.

Un exemple ? parmi des dizaines d'autres ! On estime à environ 30.000 le nombre d'étudiants qui a profité de l'enseignement du professeur Simonart. Parmi ces étudiants, une simple projection statistique permet d'affirmer qu'environ un tiers s'est très rapidement retrouvé privé du droit de poursuivre son parcours initial. Que d'espoirs déçus, de rêves brisés, de situations dramatiques ! Et bien, je puis vous assurer que tous ceux qui ont eu la chance de croiser Henri Simonart à ce moment de leur existence s'en sont

allés avec un mot d'encouragement, une parole de soutien ou une piste d'avenir.

Les méthodes enfin : là, pas de secret : deux maîtres mots – ils ne diffèrent d'ailleurs pas de ceux qu'il conseille à ses étudiants — : profondeur et travail.

J'ignore si, dans son enfance, Henri a tout spécialement étudié «Le laboureur et ses enfants» de Jean de la Fontaine. Reste toutefois que cette fable constitue une parfaite illustration de la méthode de celui qu'on fête aujourd'hui.

À croire qu'il a suivi à la lettre les conseils que le riche laboureur mourant prodiguait à ses enfants : «Remuez votre champ. Creusez, fouillez, bêchez; ne laissez nulle place où la main ne passe et repasse».

Dans sa manière de travailler, rien de superficiel, pas d'à-peu-près, pas de confiance aveugle faite aux apparences mais bien, une focalisation sur ce qui est «essentiel, principal, fondamental, capital», pour reprendre une formule des étudiants le parodiant dans les revues.

Bien sûr, pareil approfondissement ne se conçoit pas sans effort : «Travaillez, prenez de la peine», dit la fable, «c'est le fonds qui manque le moins».

Que d'heures de travail consacrées à son métier! Le plus souvent, dans les locaux facultaires de manière à rester disponible à tous.

Chaque cours était régulièrement réécrit, mis à jour, illustré de cas d'actualité, préparé de telle manière qu'il puisse se détacher de ses notes pour tenir compte des réactions des étudiants.

Chaque publication scientifique faisait l'objet d'une lente maturation, était peaufinée jusque dans la recherche de la formulation la plus adéquate.

Certes, la providence l'a fameusement aidé! car toutes ces heures de travail, cette disponibilité de tous les instants, n'auraient certainement pas été possibles sans Françoise, son épouse, qui pendant toutes ces années a magistralement assuré l'intendance familiale, l'a écouté, épaulé, encouragé. Qu'elle en soit ici remerciée!

Pour conclure, une question, en termes d'efficience professionnelle : quels résultats les sources, principes et méthodes du Professeur Simonart ont-ils produits sur le terrain?

Certes, son curriculum vitae laisse apparaître une série de réalisations concrètes : tout un panel de fonctions exercées, une longue liste de publications de qualité. D'autres en ont fait, ou en feront, l'éloge.

Mais à mon sens, l'essentiel ne figure pas dans ces indications sur le déroulement d'une carrière. En réalité, les fondements brièvement évoqués

ont permis à Henri Simonart, grâce à une alchimie toute personnelle, d'être producteur de bonheur.

Tous ceux qui l'ont côtoyé se souviennent de sa phrase fétiche : «Alors, on tient le coup? Hauts les cœurs!». Oui, à son contact, nous avons fait bien mieux que de tenir le coup. Je crois pouvoir affirmer que *tout qui* a eu l'occasion de travailler avec Henri Simonart, (et sur ce plan-là j'ai été privilégiée) qu'il soit étudiant, assistant, collègue, personnel administratif ou technique, a trouvé à son contact de vrais moments de bonheur professionnel.

Et ça, dans le monde d'aujourd'hui, c'est un vrai cadeau! Pour ce cadeau, merci Henri!

Discours de Marc Van Overstraeten

par Marc VAN OVERSTRAETEN

Chargé de cours invité à l'Université Catholique de Louvain

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Vice-Recteur,
Monsieur le Doyen,
Mesdames, Messieurs,
Monsieur Simonart, Cher Henri,

Peut-être l'avez-vous remarqué. Notre entrée dans cet auditoire, tout à l'heure, a été accompagnée par un morceau de Jean-Sébastien Bach. Un *concerto brandebourgeois* bien connu. Une pièce dans laquelle plusieurs thèmes musicaux dialoguent et s'entrelacent pour former une composition riche, profonde, parlante.

D'une certaine manière, nous emboîtons ici le pas à Jean-Sébastien Bach. Quelques-uns d'entre nous se succèdent pour mettre en relief diverses tranches de vie que nous avons partagées avec vous, cher Henri. Les souvenirs, les images, les impressions des uns et des autres entrent en dialogue et s'entremêlent, contribuant ainsi à dresser votre portrait. Notre talent n'est pas celui d'un Jean-Sébastien Bach. Mais notre démarche est celle du cœur.

Pour ma part, je souhaiterais prolonger ce qui a déjà été dit de vous à la lumière de la position un peu particulière qui est la mienne. Car j'ai eu

le privilège de vous connaître à deux moments fort différents de mon parcours. Je vous ai côtoyé en tant qu'étudiant — cela commence à faire un bon moment à présent. Je vous ai côtoyé aussi — beaucoup plus récemment — en tant que cotitulaire du cours de *Sources, principes et méthodes du droit*. En tant que «jeune collègue», pour reprendre votre expression amicale. J'ai ainsi pu apprécier toute l'étendue du savoir-faire et de l'énergie que vous avez déployés au profit des étudiants de la première année en droit.

Mes souvenirs de l'époque où j'ai fait votre connaissance depuis les bancs des auditoires — mes souvenirs d'étudiant — sont nombreux.

Je pourrais décrire ici la manière dont vous parveniez à nous tenir en haleine lorsque vous expliquiez la confection des arrêtés-lois du Havre ou de Londres. Je pourrais dresser la liste des expressions auxquelles vous recouriez pour marquer les esprits — qui ne se souvient du Roi présenté comme l'«accoucheur» de la loi lorsqu'il la promulgue?

Mais je préfère évoquer un épisode bien précis, qui me semble particulièrement révélateur.

Nous sommes en février. Le deuxième quadrimestre vient de débiter. Des étudiants font irruption dans l'auditoire. Ils sont en troisième année; ils fêtent la mi-parcours de leurs études — l'*half-time*, comme on dit. Ils vous invitent à les suivre, ce que vous faites de bonne grâce.

Quelques instants plus tard, vous réapparaissiez avec eux. Vous êtes emmitoufflé dans un peignoir moelleux. Coiffé d'un long bonnet de nuit à floche. Chaussé de grosses pantoufles. Et muni d'un énorme nounours en peluche. Vous descendez les escaliers de l'auditoire, lentement, de façon à ce que chacun puisse admirer votre tenue. Et, sur le devant de la scène, vous vous prêtez aux défis que les étudiants vous soumettent.

Cet épisode m'a marqué pour deux raisons.

D'abord parce que, lors de votre descente dans «l'arène», vous vous êtes arrêté à ma hauteur. J'étais assis au bord d'une rangée; je déplaçais ma mallette pour qu'elle ne gêne pas votre passage. Et sans doute avez-vous cru que je souhaitais voir de plus près de quoi vous étiez chaussé car, dans un geste ample, vous avez déposé votre pied sur mon banc — ce qui m'a effectivement permis de constater que vos pantoufles d'occasion étaient ornées d'un pompon de taille appréciable.

Mais cet épisode m'a marqué aussi, et surtout, par la conclusion que vous lui avez donnée. Une conclusion qui m'avait frappé, à l'époque déjà. Une fois les étudiants partis, vous vous êtes penché vers le micro et vous avez glissé, sur ce ton qui n'appartient qu'à vous: «voyez ce que notre métier nous oblige à faire...».

Avec ces quelques mots, vous avez tout dit. Votre métier, ce métier d'enseignant que vous avez pratiqué des décennies durant, vous l'avez endossé avec tant de plaisir, d'ardeur — d'amour, ai-je presque envie de dire — que vous en avez joué le jeu jusqu'au bout. Même dans des situations invraisemblables comme celle que je viens d'évoquer.

Le cours de *Sources, principes et méthodes du droit*, auquel vous êtes resté attaché tout au long de votre carrière, était pour vous — est pour vous — «le plus beau cours de la Faculté de droit». Maintenant que je suis passé de l'autre côté de la barrière, je sais combien vous vous y êtes investi, y compris lorsqu'il s'agissait d'en dispenser seulement des morceaux choisis aux futurs économistes de la Faculté voisine.

Ce cours, vous l'avez construit et reconstruit au gré des évolutions du droit. Vous l'avez retravaillé, amélioré, peaufiné sans cesse, pour vous adapter toujours mieux à votre auditoire. Vous l'avez en permanence nourri d'illustrations parlantes, celles que vous recherchiez à l'intention des étudiants. Récemment encore, vous disiez n'avoir jamais donné cours sans, au préalable, avoir relu et retravaillé vos notes. On vous croit aisément. Le cours de *Sources, principes et méthodes du droit*, vous l'avez ciselé comme un orfèvre, pour en faire un cours vivant.

En tout temps, vos démarches ont été guidées par un réel souci de l'étudiant. Pour vous, le public de la première année du cycle universitaire est un public qui mérite toute l'attention. Parce que c'est un réel défi que d'initier au droit ceux qui ne s'y sont jamais frottés auparavant. Un public dont vous appréciez la fraîcheur, aussi. «Une cure de jouvence permanente», selon votre propre expression.

Vous vous êtes adressé à ce public avec talent, avec conviction, avec passion. Vous l'avez éveillé à la rigueur du droit, sans concession. Mais vous avez su en même temps lui témoigner de la tendresse, dans une sorte d'alchimie dont vous avez le secret.

Votre investissement corps et âme n'est pas resté sans écho. Votre passion a suscité la passion des étudiants. Votre tendresse a suscité dans leur chef, vis-à-vis de vous, une réelle affection. Je suis bien placé pour le savoir. J'en tiens pour preuve, aussi, ce qu'un autre de vos «anciens» m'a confié voici une quinzaine de jours, alors que je lui faisais part du projet dont vous avez souhaité la mise en place à l'occasion de votre départ. «Monsieur Simonart... Quel bonheur que ses cours! C'est lui qui a creusé en nous le premier sillon de notre formation juridique».

On a pu dire de Jean-Sébastien Bach qu'il y avait du professeur en lui. On peut en dire davantage de vous. Vous *êtes* professeur. Vous *incarne*z le

professeur. Aujourd'hui, trente mille anciens étudiants vous en sont reconnaissants.

Discours de Charles-Hubert Born

par Charles-Hubert BORN

Professeur à l'UCL, avocat

Monsieur le Recteur,
Monsieur le Vice-Recteur,
Monsieur le Doyen,
Chers collègues,
Chers étudiants,
Cher Henri,

Il n'est pas simple d'ajouter à ce portrait très complet des traits d'Henri qui ne vous seraient pas connus. D'autant que, n'ayant pas été son étudiant, je ne peux retrouver dans mes souvenirs toutes ces anecdotes qui ont fait le délice de ses imitateurs à la Revue. C'est plutôt en tant que collègue et voisin de bureau, que j'ai eu la chance de côtoyer Henri pendant plusieurs années. C'est en cette double qualité que j'évoquerai ici nos nombreuses conversations, sans autre prétention que de souligner à quel point je suis fier non seulement de lui succéder, avec mon collègue Marc Van Overstraeten, dans l'enseignement du cours de Sources, Principes et Méthodes du Droit, mais aussi d'avoir gagné, je l'espère, son amitié.

Bien sûr, tous ceux qui ont occupé un bureau dans ce couloir de l'aile 2b, aux couleurs quelque peu fanées, savent que l'invitation d'Henri à venir discuter de choses et d'autres dans le sien n'était pas sans risque pour la santé. Il ne fallait en effet pas craindre d'affronter l'atmosphère bleutée, âcre, qui flottait dans la pièce, encadrant le visage souriant de son occupant. L'odeur du tabac que roulait à tout moment, sans même regarder ses doigts, notre ancien Doyen, s'est incrustée dans les murs et jusque dans les pages des livres de sa bibliothèque, qui, lorsque vous les empruntiez, vous rappelaient inmanquablement, tels de drôles de madeines, la tête goguenarde d'Henri. Aujourd'hui, après le rafraîchissement dont a fait l'objet cette pièce mythique, je penserai à lui chaque fois que j'ouvrirai les ouvrages qu'il a bien voulu me laisser.

Le meilleur moment pour entamer une conversation avec Henri était le temps de midi lorsque celui-ci, repliant son Standaard, ouvrant sa double

Jupiler après son repas et allumant sa gitane, s'installait confortablement dans son fauteuil et vous invitait à faire de même sur la chaise d'en face.

Souvent, la discussion démarrait à propos d'une trouvaille qu'Henri avait faite à l'occasion de la rédaction d'un article, de la préparation de son cours ou de la lecture de son quotidien favori, le *Moniteur belge*. Quoi de plus passionnant que d'écouter et partager avec un constitutionnaliste renommé, titulaire depuis près de 40 ans du cours de Sources et principes du droit, ses réflexions sur l'élaboration des arrêtés royaux ou la dernière loi de pouvoirs spéciaux? Sans écraser son interlocuteur de sa science, Henri distillait ainsi volontiers son expérience et ses connaissances, avec l'humour que l'on lui connaît.

Mais nos conversations ne se limitaient pas à des considérations strictement juridiques. En automne, comment ne pas évoquer le passe-temps favori et pour certains méconnu d'Henri, la chasse à la botte. Ayant moi-même chassé avec mon père lorsque j'étais plus jeune, je ne résistais pas à lancer la conversation sur ce sujet polémique. En effet, Henri gère avec sa famille un territoire de chasse en Flandre où abondent lièvres et faisans. Cette pléthore de petit gibier s'explique sans doute en partie grâce à la guerre sans merci qu'Henri livre toute l'année contre ceux qu'il appelle les «mordants» — c'est-à-dire, en langage usuel, les renards, fouines, belettes et putois — et les «becs-droits» — que les biologistes appellent plutôt les corvidés, comme la pie, le geai ou la corneille. Inutile de dire que jamais je n'ai pu convaincre Henri — ni aucun chasseur d'ailleurs — que sa bataille était perdue d'avance et que ses victimes étaient aussitôt remplacées par d'autres spécimens venus du territoire voisin...

Au printemps, c'était plutôt de migration dont nous parlions dans nos conciliabules. Et pour cause. Henri prenait — et prend toujours d'ailleurs chaque année une semaine de congé pour organiser, avec son frère si mes souvenirs sont exacts, un pèlerinage en train jusque Lourdes où il emmène plusieurs centaines de pèlerins, handicapés et grabataires, pour leur apporter un réconfort sinon physique à tout le moins spirituel. Et d'évoquer avec bonne humeur les détails cocasses de cette organisation, comme par exemple les démarches qu'il a menées auprès de la SNCB pour faire adapter des rames de TGV pour rendre possible le transport de personnes alitées sur des brancards.

Enfin, nos rencontres ont été également l'occasion, depuis l'année passée, de me préparer à l'immense honneur qui m'a été donné de reprendre, avec Marc Van Overstraeten, le cours de Sources, Principes et Méthodes du Droit. Découvrir les notes d'Henri, dont certaines remontaient au début de son mandat, d'autres de son dernier cours, a été pour moi l'occasion de saisir toute la richesse de ses enseignements, son souci de la précision et de la

rigueur que nous tentons aujourd'hui d'inculquer à nos étudiants Marc et moi. Et je ne peux m'empêcher de raconter aux étudiants l'anecdote d'Henri sur la façon dont le Roi Baudouin ménageait les susceptibilités communautaires en accolant à sa signature illisible un ou deux points sur le i de Baudouin / Baudewijn.

C'est ainsi que progressivement, au cours de ces petits moments, j'ai appris à connaître non seulement l'érudit et le grand pédagogue mais aussi l'homme tout simplement, amoureux de la vie et de son prochain. Le projet qu'il a souhaité mettre sur pied n'est que le reflet de son engagement humaniste et de sa soif d'un monde plus juste. Qu'il en soit profondément remercié.

Présentation du projet de Centre Henri Simonart

par Sylvie SAROLÉA

Professeur à l'UCL, avocate au Barreau de Nivelles

et Venantie Nabintu BISIMWA

Plus de trente mille étudiants ont bénéficié de ses enseignements à l'Université catholique de Louvain. Le Professeur Henri Simonart a marqué l'entrée à l'université de générations entières de juristes et d'économistes. Homme de conviction, il a su les éveiller à la rigueur du droit avec passion et avec talent. Sa ligne claire, son sens de la formule, son humour ont fait des cours de *Sources, principes et méthodes du droit* et de *Fondements du droit* les tremplins d'un apprentissage de qualité à la réflexion juridique.

Henri Simonart accède aujourd'hui à l'éméritat. À cette occasion, il désire soutenir la réalisation d'un projet en République démocratique du Congo. L'Afrique n'est pas une inconnue pour lui : il l'a découverte alors qu'il remplaçait au pied levé l'un de ses collègues appelés à y dispenser des cours. Elle lui a fait l'effet d'un coup de foudre. Depuis, son sort l'interpelle. C'est cet attachement qu'il souhaite marquer à l'heure de son départ, en rassemblant au sein d'un Fonds qui porte son nom des moyens destinés à financer un projet en faveur de la population congolaise.

Le projet

Le Fonds Henri Simonart entend soutenir la création et, dans la limite des sommes disponibles, le fonctionnement d'un *Centre Henri Simonart pour la promotion des droits humains* à l'Est de la République démocratique du Congo, en province du Sud Kivu — théâtre, on le sait, de violences récurrentes à l'égard des populations locales en raison des conflits qui y sévissent depuis plus d'une décennie.

Ce projet a été mis sur pied en collaboration avec une ONG locale, le *Réseau des femmes pour la défense des droits et la paix* (RFDP), reconnue par les Nations Unies. Le RFDP est bien connu de l'Université catholique de Louvain : sa secrétaire exécutive, Madame Venantie Nabintu Bisimwa, a été promue au titre de Docteur *honoris causa* de l'Université le 2 février 2010 au nom des valeurs de respect, d'humanisme et de tolérance qu'elle défend dans une région dévastée par la guerre. Le RFDP assure la promotion de la paix par l'information des femmes, plus généralement par l'information de la population, dans le domaine des droits humains : il organise et encourage la diffusion des savoirs en sensibilisant les individus à leurs droits et en suscitant un débat pacifique sur la manière de les faire respecter.

Soucieux de répondre à un besoin logistique immédiat, le Centre Henri Simonart aura pour mission l'information de la population sur les droits humains et sur la protection de ceux-ci. Il mettra à la disposition du public, en ce compris les chercheurs et les enseignants, une documentation étoffée sur le sujet. Il sera aussi un lieu de réflexion et d'échanges dans le domaine des droits fondamentaux grâce à l'organisation de formations, de conférences, de ciné-débats, etc.

L'objectif est d'agir tant en première ligne qu'en seconde ligne, de manière à ce que les acteurs qui ont bénéficié des services du Centre puissent à leur tour relayer leur savoir dans leurs milieux d'action respectifs. De manière générale, il s'agit de contribuer progressivement à la promotion et au respect des droits de l'homme dans le Sud Kivu par la sensibilisation et par l'enseignement, seuls à même de faire changer les mentalités en profondeur.

D'un point de vue matériel, le Centre Henri Simonart sera installé dans le territoire de Walungu, à 45 kilomètres de Bukavu. Traversé par une route nationale, ce territoire accueille un centre administratif, culturel et commercial pluriethnique qui abrite notamment des institutions d'enseignement supérieur et universitaire, ainsi que des établissements d'enseignement secondaire et professionnel.

Les objectifs financiers

La création du *Centre Henri Simonart pour la promotion des droits humains* nécessite d'y consacrer des moyens financiers, logistiques et humains. Elle fait l'objet d'un budget de dépenses précis établi par Madame Nabintu Bisimwa, en collaboration avec des membres du corps académique de l'UCL.

Les prévisions indiquent qu'un montant de 15.000 euros est nécessaire pour assurer la mise sur pied du Centre et sa promotion auprès de la population, qu'il s'agisse d'acquérir le mobilier et le matériel informatique adaptés, de constituer le fonds documentaire proprement dit ou de faire connaître le Centre par un affichage public et des communiqués radios.

Par ailleurs, un montant de 35.000 euros s'avère indispensable pour garantir le fonctionnement du Centre pendant deux ans. Il importe de couvrir durant cette période, notamment, le financement des services d'un bibliothécaire, d'un réceptionniste et d'un gardien, le paiement des prestations de consultants et d'experts aptes à assurer des formations de qualité, ainsi que l'abonnement à un ensemble de journaux et de revues. Parallèlement, différents mécanismes seront mis en place par le RFDP — appel à fonds extérieurs, vente de services publics de secrétariat et de reproduction de documents, partenariat avec certaines maisons d'éditions et avec les Presses universitaires du Congo,... — afin d'assurer la pérennisation du Centre.

Un montant total de 50.000 euros doit donc être réuni pour établir le *Centre Henri Simonart* sur des bases solides. C'est dans cette optique qu'il est fait appel à la générosité des amis et connaissances d'Henri Simonart, plus généralement à celle de toute personne ou entreprise sensible à la cause des droits humains au Congo.

À ce jour (avril 2011), 37.000 euros ont été réunis. Cette somme permet au centre de commencer à être opérationnel en juillet 2011. Des locaux ont été trouvés et sont en train d'être aménagés. Ils sont mis à la disposition du centre par les autorités territoriales qui soutiennent le projet. Une conférence sera organisée le 10 juillet 2011 pour marquer l'ouverture officielle du centre. Le professeur Henri Simonart y fera un exposé sur l'état de droit; Madame Bisimwa Nabintu présentera le projet et son insertion dans la région. Madame Maggy Barankitse, autre docteur honoris causa de l'U.C.L., devrait également être présente et évoquer les solidarités et coopérations possibles dans la région des grands lacs. Seront également sur place Chloé Crockart et Sylvie Sarolea, les deux marraines de Vénantie Bisimwa. Le centre offrira une bibliothèque et une assistance aux personnes souhaitant se documenter, deux ordinateurs qui devraient permettre de

répertorier la documentation et à moyen terme un accès aux données en ligne. Au minimum une conférence débat sera organisée chaque mois.

La gouvernance

Le projet est mis en œuvre sous la responsabilité de Madame Venantie Nabintu Bisimwa elle-même. Elle a bénéficié au cours de l'automne 2010 de l'assistance précieuse d'une étudiante en sociologie de l'UCL qui a réalisé son mémoire sur place, Chloé Crockart. L'expertise de Madame Bisimwa ainsi que l'expérience et la notoriété du *Réseau des femmes pour la défense des droits et la paix* dans la sous-région, au niveau congolais et sur la scène internationale, constituent autant de gages de réussite de la démarche.

Le Fonds Henri Simonart proprement dit est constitué sous la forme d'un compte de mécénat ouvert à la Fondation Louvain. Géré sous la responsabilité d'un comité d'accompagnement composé d'Henri Simonart lui-même et de professeurs de la Faculté de droit de l'UCL, il est alimenté par les dons en argent effectués dans le cadre du présent appel.

Les fonds récoltés sont versés par la Fondation Louvain sur un compte interne à l'UCL, dont le Professeur Sylvie Saroléa est titulaire. Ils sont reversés directement au Centre au départ de ce compte, sur facture, avec l'accord du comité d'accompagnement et sous la supervision de Madame Venantie Nabintu Bisimwa. Un rapport d'activités établi sur place sera remis chaque année au comité d'accompagnement et rendu accessible sur la page web du Fonds Henri Simonart, consultable sur le site Internet de la Faculté de droit et de criminologie (<http://www.uclouvain.be/drt.html>). Le premier rapport d'activité sera disponible en juin 2011.

Votre contribution

Le Fonds Henri Simonart ne pourra exister que grâce à votre soutien. Les dons peuvent être effectués au nom de la **Fondation Louvain** sur le compte suivant :

271-0366401-64

IBAN : BE29 2710 3664 0164

BIC : GEBABEBB

avec, en communication «**Fonds Henri Simonart + Nom + prénom**». Les dons de 40 € et plus sont déductibles fiscalement, les attestations fiscales étant envoyées de manière automatique par l'UCL.

L'évolution du montant des sommes récoltées pourra être suivie sur la page web du Fonds Henri Simonart, consultable sur le site de la Faculté

de droit et de criminologie (<http://www.uclouvain.be/drt.html>). Toute autre forme de mécénat, telle que le don de documentation sur les droits humains, est la bienvenue et peut être réalisée en contactant le Professeur Charles-Hubert Born (charles-hubert.born@uclouvain.be). Les sponsors privés qui effectuent un don de plus de 500 euros verront leur logo affichés sur la page web du Fonds Henri Simonart.